

L'ADMINISTRATION COLONIALE FRANÇAISE FACE À LA MISE EN VALEUR DU CERCLE DU SINE-SALOUM : 1888-1945

Valy FAYE

Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

valifaye@yahoo.fr

Résumé : L'autorité coloniale française décide de mettre en valeur les anciens royaumes du Sine et du Saloum officiellement sous protectorat en 1891 et réunis en un seul cercle. Cette décision est consécutive à la baisse de la production d'arachides dans la partie nord-ouest de la colonie. L'exécution du programme est ainsi confiée aux administrateurs coloniaux. Si les uns ont mis en place les structures administratives et assuré l'occupation effective du cercle, les autres ont réalisé l'exploitation économique avec la culture de l'arachide grâce à la construction d'infrastructures socio-économiques et à l'immigration de travailleurs agricoles. A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ledit cercle produit une bonne partie de l'arachide commercialisée au Sénégal.

Mots-clés : administrateur - Sine-Saloum - arachide - immigration - exploitation

COLONIAL ADMINISTRATION FACED WITH THE DEVELOPMENT OF THE SINE-SALOUM CIRCLE: 1888-1945

Abstract : The french colonial authority decided to highlight the former kingdoms of Sine and Saloum officially under protectorate in 1891 and united in a single circle. This decision follows the drop in groundnut production in the northwestern part of the colony. The execution of the program was thus entrusted to colonial administrators of all categories. While some have put in place the administrative structures and ensured the effective occupation of the circle, the others have carried out economic exploitation with the cultivation of groundnuts thanks to the construction of socio-economic infrastructures and the immigration of agricultural workers. At the end of the Second World War, the said circle produced a good part of the groundnuts marketed in Senegal, hence its name "Groundnuts Basin".

Keywords : administrator - Sine-Saloum - groundnuts - immigration - exploitation.

Introduction

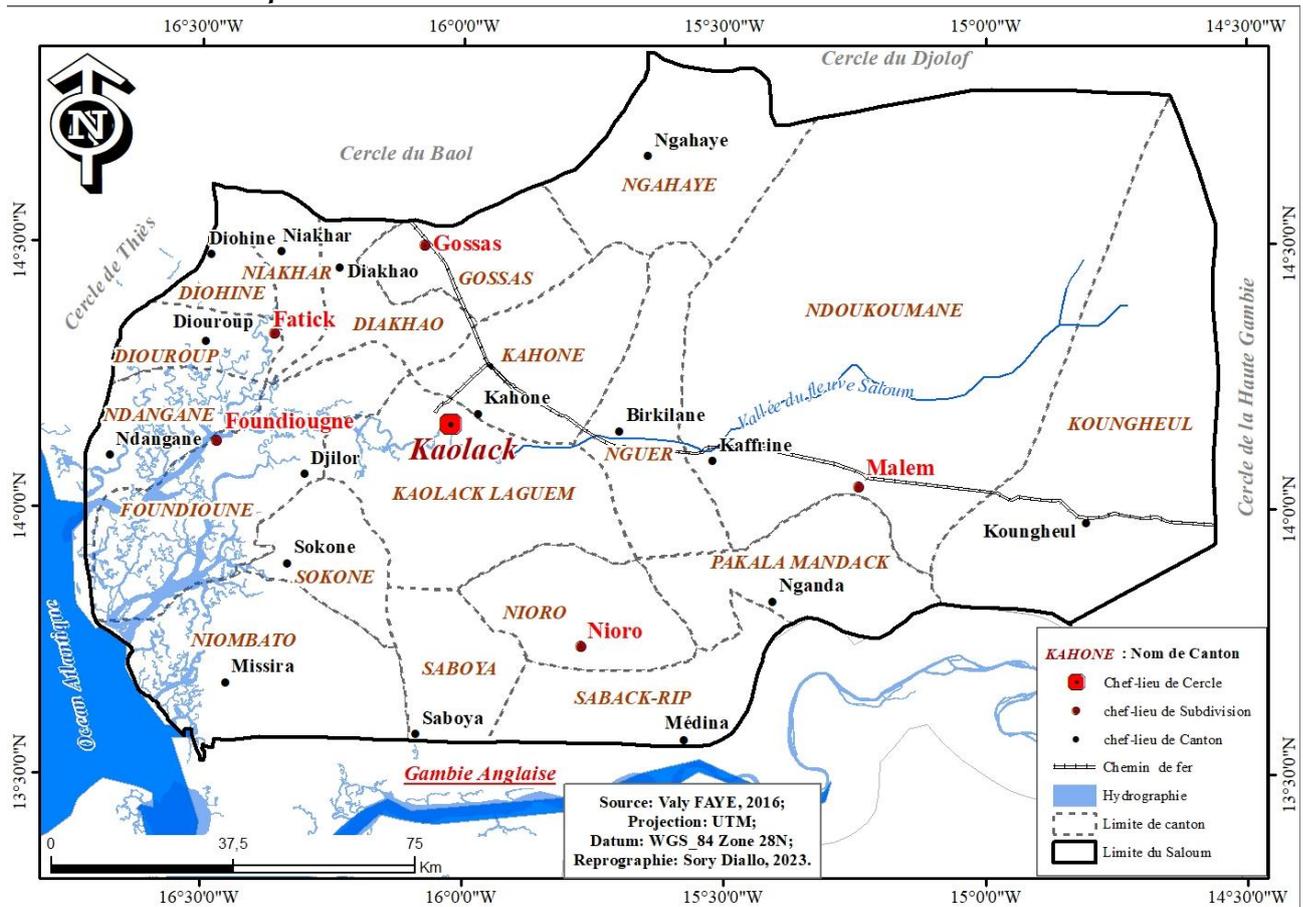
Les anciens royaumes du Sine et du Saloum sont réunis en une entité administrative dénommée cercle du Sine-Saloum, après avoir été mis sous protectorat français en 1888. L'autorité coloniale a toujours accordé une importance particulière à cette région pour deux principales raisons. La première relève d'un ordre stratégique puisque le Sine-Saloum partage une frontière commune importante avec la colonie anglaise de Gambie ; il fallait donc préserver le cercle de toute influence de l'autorité anglaise de Bathurst. L'autre raison est relative aux importantes potentialités économiques de la région, surtout ses vastes terres vierges dont l'exploitation pourrait augmenter la production d'arachides de la colonie du Sénégal.

D'importantes mutations économiques sont notées dans le cercle du Sine-Saloum durant la période 1888-1945. Au moment de l'instauration du protectorat français en 1888, le Sine-Saloum vit une économie d'autosubsistance, basée sur les cultures vivrières. A la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945, il bascule complètement dans l'économie de traite, grâce à la production de l'arachide à grande échelle. Ces progrès économiques sont l'œuvre de plusieurs acteurs dont les plus en vue sont les producteurs d'arachides et les commerçants. Pourtant, ces mutations procèdent de stratégies savamment élaborées et judicieusement mises en œuvre par l'administration coloniale française. D'où l'intérêt de s'interroger sur l'action des administrateurs dans la mise en valeur du Sine-Saloum.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'action de ces fonctionnaires de la colonie du Sénégal dans le processus d'implantation de l'économie de traite dans le cercle du Sine-Saloum de 1888 à 1945. Notre méthodologie s'appuie sur l'exploitation de diverses sources provenant notamment des archives nationales du Sénégal, des actes administratifs et législatifs tirés des journaux officiels et d'ouvrages.

Notre étude s'articule autour de deux parties. La première partie se focalise sur le processus d'occupation du cercle par l'autorité coloniale à travers ses administrateurs. La deuxième, quant à elle, étudie les stratégies mises en œuvre par l'administration pour une exploitation économique efficiente.

1. Les administrateurs dans le processus d'occupation du cercle du Sine-Saloum : une aventure riche en péripéties
 1.1. La mise en place des structures administratives



Carte 1. Le cercle du Sine-Saloum : organisation administrative

Le Sine et le Saloum se trouvent dans une crise politique dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Des crises de succession et les guerres contre les marabouts du Rip plongent le Sine et le Saloum dans une crise sans précédent et dans une grave insécurité. Cette situation oblige Mbacké Ndeb Ndiaye, le roi du Sine (N. Diouf, 1972, p. 732), et Guedel Mbodj, roi du Saloum (A. B. Ba, 1976, pp. 36-38) à accepter le protectorat en 1891.

Le Sine et le Saloum conquis en 1887, les autorités françaises, le Gouverneur général en tête, mettent en place, de manière progressive et avec une certaine dextérité, les nouvelles structures administratives. Les deux anciens royaumes réunis forment le cercle du Sine-Saloum, dès 1887, avec comme chef-lieu Foundiougne, dirigé par un administrateur colonial appelé Commandant de cercle. Le premier administrateur à occuper ce poste est Librecht d'Albreda (1887). Les anciens rois sont maintenus à leur poste avec leur titre traditionnel, en tant que collaborateurs de la France, sans grande responsabilité.

Cet état de grâce ne sera que de courte durée car l'autorité coloniale prépare d'importantes réformes administratives. En d'autres termes, le Gouverneur général Chaudié (1895-1900) a préféré attendre le décès des souverains des royaumes

respectifs pour changer radicalement le système administratif traditionnel. Il se rend à Fatick, le 7 février 1898, à la suite du décès de Bour Sine Mbacké Ndeb Ndiaye, pour annoncer aux populations l'instauration d'un nouveau système administratif¹. Entre autres décisions annoncées, la suppression du titre de Bour² et la division du royaume du Sine en deux provinces : le Sine oriental confié à Coumba Ndoffène Diouf (successeur de Mbacké Ndeb) et le Sine occidental à Coumba Djimbi Ndiaye. Chacune des provinces comprend cinq cantons (carte 1).

La même stratégie est appliquée au Saloum qui perd son Bour, Sémo Djimit Diouf (1896-1898), pendant que le Gouverneur général Chaudié poursuivait sa visite à Fatick³. Il revient alors à son directeur des Affaires administratives, l'administrateur Farques de se rendre à Kahone (capitale du royaume du Saloum), le 7 février 1898, pour annoncer aux populations la nouvelle configuration territoriale et administrative. Le Saloum est scindé en deux provinces composées chacune de six cantons (carte 1) : le Saloum occidental dirigé par Biram Diénoum Ndao sous la surveillance directe du Commandant de cercle et le Saloum oriental dont le chef n'était pas encore désigné mais qui devait être sous la tutelle d'un résident basé à Malem.

Cependant, le découpage des territoires traditionnels en provinces et le choix des chefs devant les administrer posent de nouveaux problèmes qui se matérialisent par des rivalités entre les chefs indigènes et les révoltes au sein des populations.

La partition du Sine est mal accueillie par la plupart de ses habitants qui ne voulaient que d'un seul chef, Coumba Ndoffène (le nouveau roi dont le titre est supprimé). Coumba Djimbi Ndiaye rencontre ainsi des difficultés pour administrer la province du Sine occidental, puisque quatre des cinq cantons initialement sous son autorité refusent de lui payer l'impôt. Le mécontentement des populations suscite un vaste mouvement de migration vers la province voisine.

Le résident Valentin (basé à Fatick) commandant son expédition rencontre la résistance des belligérants. Après avoir condamné les velléités d'indépendance de ces populations, le Gouverneur général Chaudié envoie des suppléments de troupes dans le Sine occidental⁴. L'attitude et le mode d'administration de Coumba Djimbi sont fortement fustigés et décriés par l'administrateur du cercle Georges Poulet (1898-1899), qui par ailleurs, fait l'éloge de Coumba Ndoffène⁵. L'autorité coloniale, peu encline à un affrontement aux conséquences incertaines, accepte les bons offices de Coumba Ndoffène dont la médiation permet de recouvrer les impôts des années 1898 et 1899. Finalement, le Gouverneur général accède à la demande des populations en faisant de Coumba Ndoffène le chef supérieur du Sine. Coumba Djimbi, en revanche, est arrêté puis déporté en un lieu gardé secret.

L'autorité coloniale est bien consciente de la complexité de la situation politique du Saloum oriental. Les provinces transformées en cantons en 1898 avaient un statut privilégié dans le royaume du Saloum. Certaines d'entre elles ont eu à donner des

¹ JO AOF, n°122, 17 février 1898, pp. 62-63.

² Bour en Wolof signifie le roi, le souverain.

³ Id., p. 63.

⁴ ANS 2D8-9, Sine-Saloum, décision du gouverneur général, 18.04.1899

⁵ ANS 2D8-9, Sine-Saloum, administrateur à DAI,

souverains au Saloum (A.B. Ba, 1976, pp. 16-46). En d'autres termes, les chefs traditionnels du Saloum oriental ne parviennent pas choisir en leur sein un chef de province consensuel. Face à cette situation, la charge de chef de province du Saloum oriental revient, par conséquent, à un administrateur colonial, appelé résident, basé à Malem.

Des incompréhensions naissent entre chefs indigènes après la nomination d'Abdoulaye Diaw, un fonctionnaire originaire de Saint-Louis, en qualité de chef supérieur du Saloum oriental (M.A. Klein, 1968, pp. 206-208). Le principal opposant à cette nomination est Ibrahima Ndao, chef du canton du Ndoucoumane. Descendant de l'aristocratie du Ndoucoumane, il s'insurge d'être aux ordres d'un autre chef sénégalais sur son propre terroir. Mais les deux protagonistes vont tous perdre à cause de leur mauvaise gestion avérée (pillage, détournement d'impôts). L'administrateur Lefilliâtre, commandant du cercle (1901-1909), démet Diaw de sa fonction de chef supérieur et confine Ndao au Ndoucoumane, sa terre natale. La charge de chef de province du Saloum oriental est à nouveau confiée à un administrateur colonial basé d'abord à Malem puis à Kaffrine, à partir de 1912, (V. Faye, 2015, p. 57).

La mise en place des nouvelles structures administratives est étroitement liée au renforcement de la présence française. Autrement dit il fallait pacifier davantage le pays et le connaître profondément.

1.2. Le renforcement de l'occupation coloniale

La mission des administrateurs, au cours des premières décennies de la présence française dans le cercle peut être déclinée comme suit : approfondir la réforme administrative et territoriale, préserver la paix et la sécurité, connaître le pays et les populations, identifier les potentialités économiques et dégager des stratégies pour une mise en valeur efficiente. Des administrateurs coloniaux ont bien joué leur partition dans la mise en œuvre de cette politique.

Jean Baptiste Ernest Noirot a administré le cercle du Sine-Saloum de 1890 à 1896, après avoir commandé les cercles du nord, Dagana et Saldé entre 1886 et 1889. Dessinateur-photographe, il a participé à la mission Bayol dans le Haut-Niger (1881-1883). Il a axé sa mission sur la connaissance du pays (sa géographie physique), de la société indigène, de ses activités et de ses perspectives économiques (V. Martin et al., 1980, p.38). Administrateur colonial, pragmatique et méthodique, Noirot évite de se contenter uniquement des informations fournies par ses subalternes à travers leurs rapports et autres correspondances. Il préfère être au contact de toutes les couches sociales de la population, pour recueillir des renseignements. Dès son installation à Foundiougne, aux mois de mai-juin 1890, il dirige une campagne - accompagné par Guedel, Bour Saloum, et leurs contingents- pour freiner la progression du souverain du Djolof, Alboury Ndiaye, vers le Saloum, puisqu'il était attaqué par le colonel Alfred Dodds. Il a profité de cette campagne pour fournir des renseignements sur les chefs du Saloum, sur la situation intérieure du pays au lendemain des guerres religieuses (contre le Rip) et sur les villages. Ces informations sont consignées dans un document (daté du 2 juillet 1890) envoyé au Gouverneur du Sénégal (V. Martin et al., 1980, p.39).

Ensuite, entre juin 1891 et mars 1892, il visite successivement le Bas-Saloum, la Petite Côte, le Rip-Sabakh, le Sine central. Cette visite a fait également l'objet d'un document, une fiche signalétique sur l'ancien royaume du Sine, qui renseigne sur la structure sociopolitique de sa population, ses chefs, ses militaires ou *Thiédos* et leur comportement vis-à-vis de la classe paysanne, ses frontières, son économie. Ledit document publie aussi les chiffres du premier recensement de la population du Sine et la liste de tous les dignitaires (P. David, 2012, p.102).

Un troisième document intitulé "Notes sur la route suivie par les contingents du Saloum lors des affaires du Djiolof. Mai et juin 1890" et adressé au Gouverneur du Sénégal est de l'administrateur Noiro. Il y parle de la valeur économique de la région traversée et des perspectives pour l'exploitation économique de son cercle. De son avis, il faut vulgariser la culture de l'arachide, créer un réseau de communications acceptables et enfin prier les grandes maisons de commerce d'accepter de sortir des grandes escales du Bas-Saloum (V. Martin et al., 1980, p.41).

Les renseignements fournis sur le cercle du Sine-Saloum par ces trois documents sont complétés par ceux contenus dans des rapports publiés dans le Journal officiel du Sénégal de 1892. Lesdits rapports de Noiro sont intitulés respectivement "Notice sur le Sine-Saloum" et "Notice sur le Saloum"⁶.

En dehors des apports de Noiro sur la connaissance des anciens royaumes du Sine et du Saloum (actuel cercle éponyme), celui-ci a fait des réalisations concrètes qui vont faciliter la mise en valeur du cercle.

En effet, l'administrateur Noiro est l'auteur du premier recensement de la population du cercle en 1892, une œuvre dont la réalisation n'était point évidente. Mais il y est parvenu grâce à une étroite collaboration avec ses chefs de cantons⁷. C'est ainsi qu'il explique son procédé au Bour Saloum Guédel Mbodj :

Pour chaque village, il y aura six petits sacs, on prendra des pistaches ou des grains de pain de singe ou de tamarin. Dans un sac, on mettra autant de grains qu'il y aura d'hommes dans le village. Dans un autre, autant de grains qu'il y aura de femmes, dans le troisième autant de grains qu'il y aura d'enfants depuis le petit qui a un jour jusqu'au plus grand qui n'est pas marié encore, dans le quatrième sac autant de grains qu'il y a de filles depuis la petite d'un jour jusqu'à celle qui n'est pas encore mariée. Enfin dans le cinquième sac, autant de grains qu'il y a de captifs hommes et dans le sixième autant de grains qu'il a de captives femmes⁸.

Les chefs de canton étaient les maîtres d'œuvre des opérations et les chefs de subdivision procédaient au contrôle par sondage au niveau de quelques villages.

La première école fut créée par Noiro. Il a adopté une politique d'assimilation et de scolarisation française. Et il disait préférer avoir affaire (sic) à des musulmans de langue française qu'à des chrétiens de langue wolof (V. Martin et al., 1980, p.42).

A la fin de sa mission, il a laissé au cercle des écoles et des groupes scolaires à Foundiougne, Kaolack et Diakhao-Sine. Dans le domaine des transports, il a réalisé des ponts dont celui de Diorane (qui portera son nom pendant très longtemps), long

⁶ JOS, 1892, pp. 141-186 et 404-452.

⁷ ANS 22G 42, Recensement du Sine-Saloum par Noiro, 1892.

⁸ ANS 22G 42, Recensement du Sine-Saloum par Noiro, 1892.

de 180 mètres sur 3 mètres de large et des routes. Puis, au plan économique, il a combattu les exactions des aristocrates et leurs auxiliaires sur les cultivateurs étrangers en faisant baisser l'impôt sur les étrangers (20f à 6f). Dans le cadre de ses projets, figure un chemin de fer de Thiès à Kaolack traversant le Baol et le Sine pour desservir le port de Kaolack (P. David, 2012, pp.104-106).

L'administrateur Noiro, à travers ses actions contre les abus de l'aristocratie sur les populations et grâce à ses initiatives économiques, a pu rétablir la paix et la sécurité fortement compromises par les guerres religieuses. En atteste le retour de populations chassées par ces conflits⁹. Cependant, cette accalmie n'a pas survécu au départ de Noiro du Sine-Saloum. Ses successeurs vont être confrontés à des crises d'origines diverses.

Ces crises s'expliquent par l'indépendance offerte aux différents chefs. En d'autres termes, ils échappent aux contrôles de leurs supérieurs hiérarchiques à cause des longues distances qui séparent le chef-lieu du cercle (Kaolack) et les chefs-lieux de cantons¹⁰. Le déficit en personnel administratif est un autre facteur du désordre. En fait les agents de l'administration colonial chargés de l'application des lois et des règlements ainsi que du maintien de l'ordre et de la sécurité sont peu nombreux. Ils ne sont présents qu'à Kaolack et dans les chefs-lieux de subdivision (kaffrine, Foundiougne, Niouro-du-Rip, Fatick et Gossas). Les cantons sont administrés par des chefs traditionnels, maintenus en fonction mais dépossédés de certains de leurs pouvoirs et avantages. Ainsi pour maintenir leur niveau de vie, ils surexploitent leurs administrés.

Cette crise de l'administration est aussi accentuée par l'instabilité des administrateurs avec les nombreuses affectations, surtout au lendemain de la mort de l'administrateur Hyppolite Alsace en 1898 -quatre administrateurs en l'espace de trois ans- (M.A. Klein, 1968, p. 198).

Aux yeux de certains observateurs, à l'instar de M. A. Klein (1968, p. 198), les successeurs de Noiro semblent incapables de poursuivre son œuvre. Comparé à Lefilliâtre (1901-1909) l'un de ses successeurs au commandement du Sine-Saloum, Klein (1968, p. 198) écrit :

Lefilliâtre était ce premier diplômé de l'Ecole coloniale à commander le cercle ; et il était intelligent et compétent bien que ses supérieurs le considèrent souvent comme trop impulsif et sûr de lui... Il n'était ni aussi éloquent et plein d'imagination, ni aussi sensible aux désirs et intérêt des sociétés africaines que Noiro.

Dès lors, certaines parties du cercle apparaissent comme un no man's land laissé aux caprices des chefs traditionnels locaux, de marabouts prêcheurs et d'irréductibles opposants à l'ordre colonial (V. Faye, 2016, p. 79).

⁹ D'anciens villages détruits pendant cette période apparaissent dans les recensements de 1892 et 1904. Cf. MARTIN V., op. cit. p. 79.

¹⁰ Par exemple, le chef-lieu de subdivision le plus proche est à 45 km de Kaolack, le chef-lieu du cercle ; les autres chefs-lieux de subdivision sont à plus 60 km de Kaolack. Les chefs-lieux de subdivision sont également éloignés de certains chefs-lieux de canton ; à titre d'exemple, Kounghoul, chef-lieu de canton est à 100 km de Kaffrine, chef-lieu de la subdivision du Saloum oriental.

Cette situation a favorisé la rébellion d'un marabout peul nommé Diouma Ndiati Sow. Celui-ci a déclenché son jihad le jour de la Tabaski de l'an 1900. Et d'après le lieutenant Chaudron, " la tête des administrateurs de Nioro et Kaolack est mise à prix"¹¹. Il est soutenu par des Toucouleurs musulmans, habitant le sud du cercle et mécontents d'être placés sous le pouvoir des chefs *thiédos* (païens). Il brûle la résidence de Malème, chef-lieu de la province du Saloum oriental, coupe la ligne télégraphique entre Sédhiou et Saint-Louis et prépare une offensive contre le fort de Kaolack. Mais il est tué en cours de route par les hommes du chef de canton du Ndoucoumane, Ibrahima Ndao.

La répression contre les insurgés et leurs complices par l'administrateur Victor Allys -commandant du cercle de 1896 à 1898 - est très dure : 15 condamnations à mort, 65 condamnations aux travaux forcés, confiscations de propriétés, incendie de villages, emprisonnement des habitants du village de Diama à qui l'on demande 73 000 f en échange de leur liberté. Cependant, ces peines inhumaines synonymes de pratiques esclavagistes provoquent l'ire du Gouverneur général Ballay (1900-1902) qui limoge l'administrateur Allys, remplacé par Lefilliâtre (1901-1909). Celui-ci tente de rétablir la paix en amnistiant les prisonniers et en persuadant les réfugiés en Gambie anglaise de rentrer (M.A. Klein, 1968, p.205).

Les missions de Lefilliâtre sont loin d'être faciles. Il doit non seulement rétablir la paix, fortement perturbée par le jihad de Diouma, mais aussi, et surtout, faire face à la grave crise de subsistance qui a frappé une grande partie du cercle en 1905.

Ladite crise de subsistance est une grande famine consécutive à une mauvaise récolte du gros mil dévasté par un moucheron. C'est en ces termes que Lefilliâtre résume la situation : « Aucun champ n'échappa au fléau qui sema la famine dans toute la région où cette variété de mil appelée *Bassi* était cultivée »¹². La situation est d'autant plus grave que les paysans ont négligé pendant l'hivernage de 1905 la culture des petits mils (hâtif et tardif) surtout dans la partie méridionale du cercle¹³. Les chefs des cantons touchés demandent des secours en vivres (mil et riz) jusqu'à la prochaine récolte sans quoi les populations seraient tentées de passer en Gambie anglaise¹⁴. Malheureusement la migration vers la Gambie anglaise est inévitable parce que les secours apportés par l'administration française sont insignifiants et pas gratuits pendant que le Gouverneur de la Gambie anglaise a offert gratuitement des secours aux étrangers installés sur son sol¹⁵.

Par ailleurs, le mérite de Lefilliâtre est d'entrevoir une solution durable aux crises de subsistance. Des greniers de réserves ont été institués en 1902 mais sans le suivi qu'il fallait d'où la gravité de la famine de 1905. Lefilliâtre crée ainsi la Société indigène de prévoyance (SIP) en 1907. La SIP oblige les paysans à constituer des réserves de vivre et de semences et les protège, par conséquent, des crises de

¹¹ ANS 1G283 : Etude sur le cercle de Nioro

¹² ANS 13G323 : Famine au Sine-Saloum, 1906.

¹³ Id. Ib. , cf. correspondances des chefs de cantons du Ndoucoumane et du Pakala-Mandakh.

¹⁴ Id. Ib. ,

¹⁵ Cette crise a contribué au renforcement de l'occupation coloniale parcequ'elle a permis aux autorités coloniales de créer les Sociétés indigènes de prévoyance

subsistance et des usuriers libano-syriens ; elle participe également à la résolution des problèmes de l'eau par le forage de puits. Le succès de cette expérience de l'administrateur Lefilliâtre décide le gouvernement général à ériger la SIP en organisme officiel par décret, le 29 juin 1910 (A. Sow, 1988, p.3).

Le contrôle effectif du territoire réalisé par les premiers administrateurs coloniaux, leurs successeurs vont entreprendre l'exploitation économique.

2. L'exploitation économique du cercle

L'exploitation économique, essentiellement fondée sur le développement de la culture de l'arachide, est tributaire de la création d'infrastructures ferroviaires, routières et hydrauliques.

2.1. La mise en place des premières infrastructures socio-économiques

Cette période coïncide avec le séjour de l'administrateur Paul Brocard à la tête du cercle du Sine-Saloum (1908-1918). Il sera ainsi le maître-d'œuvre des réalisations même si Noirot en était le théoricien. De l'avis de l'administrateur Noirot, le principal obstacle à la diffusion de l'arachide, dans le cercle, est l'enclavement ; c'est à dire le transport. Globalement, il permet d'augmenter les surfaces cultivées grâce à l'immigration paysanne et de promouvoir le commerce.

Par conséquent, le chemin de fer, le Thiès-Kayes notamment, est un élément déterminant dans l'exploitation économique du cercle. Les travaux entamés en 1907, sous l'égide du Gouverneur général Ernest Roume, se sont achevés en 1923, après une pause pendant la Première Guerre mondiale. Cependant, la partie qui traverse le cercle du Sine-Saloum est achevée dès 1914. Les principales gares Gossas, Guinguinéo, Birkélane, Kaffrine, Malème-Hodar, Maka-Yop et Koungheul ont constitué des points de départ du front pionnier vers l'intérieur et ont favorisé l'installation du commerce (P. Péliissier, 1968, p. 32). Il revient ainsi aux administrateurs, résidents ou chef de subdivision, de déterminer les emplacements des nouveaux villages¹⁶.

Le commerce n'est pas en reste, des maisons de commerce telles que Vézia, Chavanel, Seugnet ainsi que Maurel et Prom sollicitent et obtiennent du Résident de Malème l'autorisation de s'installer à Kaffrine sur l'emplacement du village indigène. La présence de commerçants syriens est également signalée sur l'axe Kaffrine-Koungheul dès 1911¹⁷. La chambre de commerce du Sine-Saloum et de la Haute-Gambie créée en 1911 à Kaolack encadre les activités économiques du cercle.

Il fallait également restaurer les anciennes routes et pistes et créer de nouvelles routes, des gares vers les zones de production. Cette mission est dévolue aux administrateurs locaux. Les travaux commencent au mois de septembre, à la fin de l'hivernage, afin de faciliter les activités de la traite (surtout la circulation des biens et des personnes). Dans un de ses rapports datant de 1913, l'administrateur Brocard apprécie la situation en ces termes : « Un gros effort d'établissement de pistes a été fourni dans l'est (Saloum oriental) pour améliorer et aménager les voies conduisant

¹⁶ ANS 2G11 43

¹⁷ Ibid.

aux gares du Thiès-Kayes¹⁸ ». Ce travail est réalisé grâce à l'utilisation de la main-d'œuvre prestataire ou pénale.

Les difficultés d'accès à l'eau potable, dans une bonne partie du cercle, est un obstacle au peuplement. Ainsi pour favoriser l'immigration dans les zones pionnières, l'autorité coloniale a dégagé d'importants moyens pour doter les gares et les gros villages de puits. La Société Indigène de Prévoyance (SIP) du Sine-Saloum a ainsi réalisé 675 puits en 1928¹⁹.

La construction des infrastructures demande d'importants moyens financiers, matériels et humains alors que les ressources de l'autorité coloniale sont très limitées. Et cette question est d'autant plus complexe que le secteur privé, principal bénéficiaire de l'entreprise coloniale a très peu contribué au financement des infrastructures routières et hydrauliques. Pour pallier aux difficultés, les administrateurs coloniaux s'appuient sur le code de l'indigénat²⁰. Ledit code autorise les administrateurs coloniaux à infliger sans appel des peines de 15 jours d'emprisonnement et 100 francs d'amende aux sujets²¹. Un autre moyen de représailles servant à l'autorité est le travail forcé qui n'avait aucune base légale à ses débuts.²² Le travail forcé est fortement utilisé pour la réalisation du chemin de fer qui traverse le cercle sur presque 150 kilomètres (de Gossas à Koumpentoum). Les populations en ont souffert surtout avec l'administrateur Paul Brocard (1909-1918) jugé très autoritaire comme l'atteste un de ses rapports de 1911 :

Le nombre de manœuvres fournis par la population atteint 1500. Grâce à cet apport considérable et régulier, les travaux marchent avec une rapidité jusqu'ici inconnue. Les espérances qu'on croyait optimistes sont dépassées à ce point de vue. La plateforme atteindra sûrement Malème avant les pluies. Les gares de Birkélane, Kaffrine, Malème pourront vraisemblablement être ouvertes à l'exploitation pour la traite prochaine si les travaux des gares ne sont pas retardés²³.

Les recettes financières pour la réalisation des infrastructures proviennent essentiellement de l'impôt de capitation ou impôt régional institué en 1892. Tous les impôts traditionnels sont supprimés entre 1912 et 1917. Désormais les chefs de canton se contentent uniquement de leur solde et d'une prime sur l'impôt. Payé en espèces, cet impôt oblige les paysans à cultiver l'arachide pour avoir des numéraires. De 3 F en 1898, il passe à 5 F en 1911²⁴. Comparée au taux perçu en Gambie anglaise (1,25 F par case), la fiscalité est élevée dans le cercle du Sine-Saloum.

Les infrastructures ainsi créées favorisent l'immigration de la main-d'œuvre agricole, indispensable à l'exploitation agricole du cercle. L'agriculture étant fondé sur

¹⁸ ANS 2G13 55

¹⁹ ANS 2G27 85

²⁰ En effet elle applique le code de l'indigénat institué par le décret du 30 septembre 1887 "qui attribue aux administrateurs coloniaux du Sénégal et Dépendances un pouvoir de répression par voie disciplinaire".

²¹ Un arrêté du Lieutenant-gouverneur du Sénégal du 12 octobre 1912 définit clairement les infractions.

²² Il ne sera régleménté qu'en 1912 par arrêté du Lieutenant-gouverneur du Sénégal daté du 25 novembre. D'après l'arrêté, "les sujets indigènes adultes et valides doivent travailler 12 jours par an à des travaux d'intérêt public « Arrêté n°1930, du 25 novembre 1912, JOS 1913, pp. 71-72.

²³ ANS 2G11 43

²⁴ Id. p. 118.

l'énergie humaine, les populations autochtones étaient incapables de mettre en valeur les terres disponibles. Il fallait compter sur les travailleurs étrangers.

2.2. Développer la culture arachidière par l'immigration de la main-d'œuvre agricole

La mise en valeur porte essentiellement sur la culture de l'arachide, principal produit d'exportation. Les stratégies de l'autorité coloniale pour l'exploitation économique du cercle sont arrimées aux besoins de la métropole en oléagineux.

Face à l'incapacité du cercle du Sine-Saloum à fournir la main-d'œuvre nécessaire, l'autorité coloniale favorise l'immigration de paysans des autres cercles et même d'autres colonies de l'AOF.

Jusqu'à la fin de la Première Grande guerre, la main-d'œuvre agricole était essentiellement constituée de la première vague de migrants mourides et des *navétanes*. Cette première vague de colons mourides est contemporaine au Cheikh Ahmadou Bamba, fondateur de la confrérie. Elle a conquis les terres situées dans la partie nord de la Subdivision de Gossas ainsi que celles du nord et de l'est de la Subdivision du Saloum oriental. Des commandants de cercle d'alors, Brocard (1909-1918)²⁵ et Aujas (1922-1928)²⁶ sont chargés de l'installation des premiers migrants et de la gestion de leur progression le long du chemin de fer Thiès-Kayes.

Les *navétanes* sont des saisonniers ²⁷originaires des autres colonies. Leur présence dans le cercle date de la fin du 19^{ème} siècle, mais, leur mouvement d'immigration s'est intensifié grâce au chemin de fer Thiès-Kayes. Leur contribution à l'essor économique d'après-guerre (1918-1929) a été déterminante au point où l'autorité coloniale essaie de gérer ladite main-d'œuvre par la création de villages habités uniquement par ces migrants étrangers ou "villages-navétanes".

Ledit projet est validé par le Gouverneur général Jules Brévié, le 25 avril 1929, et exécuté par Ernest Lechat, commandant de cercle, sous la supervision du Gouverneur Beurnier (P. David, 1980, p. 65). Autrement dit, il fallait augmenter les effectifs des *navétanes* afin d'augmenter la production et juguler les contrecoups de la crise économique des années trente. La baisse du prix de l'arachide consécutive aux effets néfastes de ladite crise est à l'origine de la chute de la production durant les années 1931, 1932, 1935 (graphique 1).

En fait toute baisse du prix de l'arachide est sanctionnée par une augmentation des surfaces cultivées en mil au détriment de celles de l'arachide et par une diminution des effectifs des *navétanes*. Ainsi dans son intervention à l'ouverture du Conseil de gouvernement de décembre 1930, le Gouverneur général Brevié prend des décisions contre l'extension des cultures vivrières et la trituration artisanale des arachides.

Parmi les mesures prises contre la baisse de la production de l'arachide pendant la crise figure également, l'implantation de paysans sérères du Sine et de colons wolofs indépendants originaires du Diambour, du Cayor et du Djolof (carte 1). Les Sérères

²⁵ ANS 2G 14-50, Rapports mensuels d'ensemble, cercle de Kaolack, 1914.

²⁶ ANS 2G 26-68, Rapports annuels, cercle de Kaolack, 1926

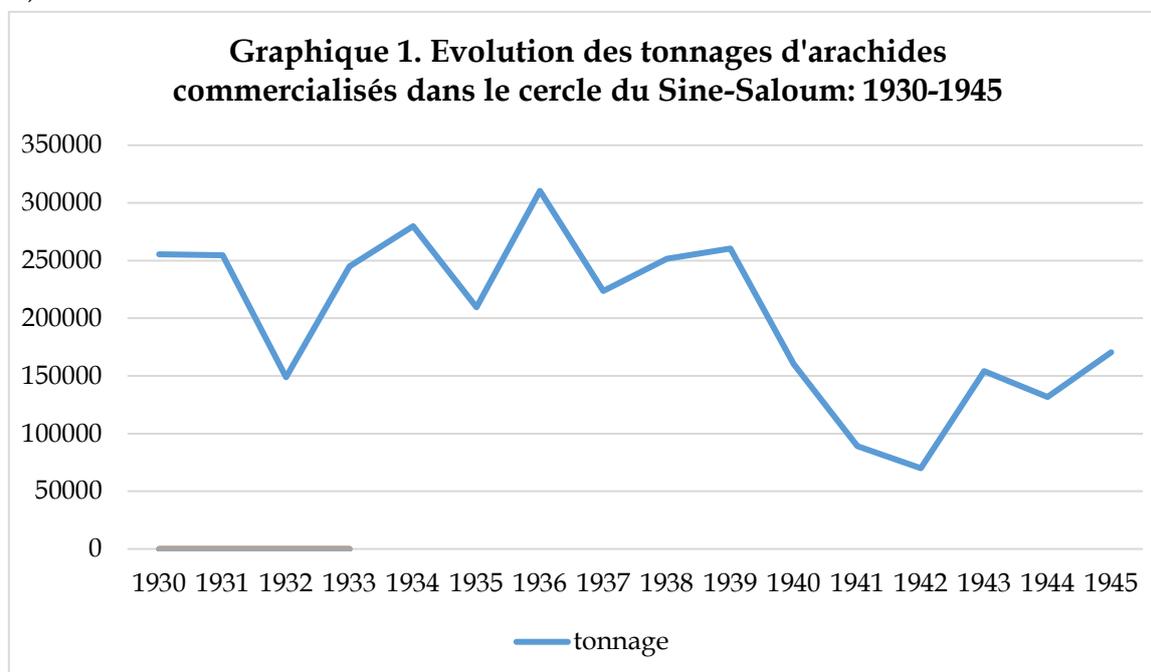
ANS 2G 27-85, Rapport politique, cercle de Kaolack, 1927

²⁷ « Navéte » signifie en Wolof la saison des pluies et ceux qui viennent passer cette saison pour cultiver l'arachide sont appelés « navétanes ».

sont ciblés parce qu'ils développent des méthodes culturales intensives fondées sur l'assolement, la rotation des cultures et la jachère fumée grâce à l'élevage bovin²⁸. Le programme de mise en valeur de la zone d'implantation des Sérères appelée Terres neuves est clairement défini par François Reynier, administrateur du cercle (1932-1934), et porte sur des infrastructures pour une valeur de 6 262 806 f sur fonds d'emprunt. Il revient ensuite, à la SP de réglementer l'installation des colons, l'approvisionnement en semences et en vivres²⁹.

L'opération d'implantation des Sérères dans les Terres neuves s'est poursuivie jusqu'en 1936 avec Edmond Louveau (1934-1936), successeur de Reynier. Toutefois, elle n'a pas donné les résultats escomptés parce que la plupart des colons sont retournés au Sine après seulement un séjour de cinq ans (J.P. Dubois, 1971, p. 29). Finalement l'immigration sérère est devenue saisonnière ; des jeunes du Sine préfèrent passer la saison des pluies dans les Terres neuves et retourner après les récoltes.

Les colons wolofs dits indépendants ont quitté leur région (cercles du Djolof, du Cayor et de Louga) à cause de la crise de l'agriculture consécutive à l'invasion des sauterelles, des déficits pluviométriques et des effets néfastes de la crise économique. C'est une forme de migration massive (déplacements de quartiers et villages) et définitive (M. Mbodj, 1978, p. 563). Avec leur arrivée en 1932, le mouvement s'est poursuivi jusqu'à la seconde guerre mondiale. Ils se sont installés dans les Terres neuves de Kaffrine. Ensuite, la seconde vague mouride qui démarre en 1932 s'est poursuivie jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Parmi les responsables de cette migration, les fils et les disciples de Cheikh Amadou Bamba (V. Faye, 2016, pp. 151-152).



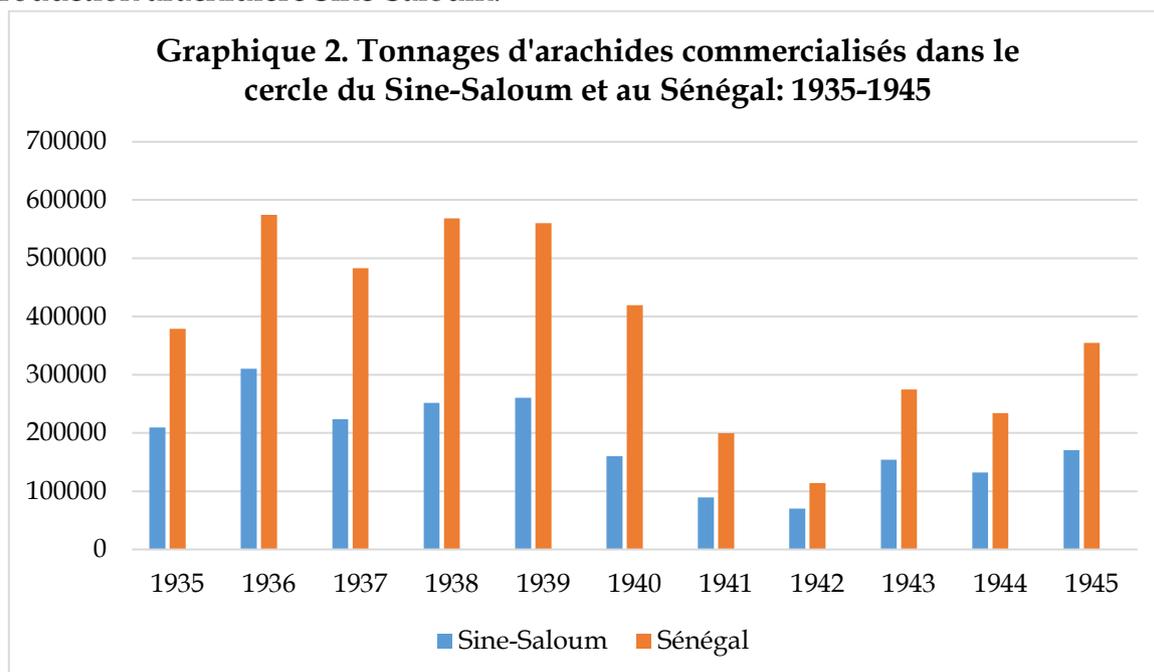
Source : graphique (V. Faye, 2023) ; chiffres : ANS 2G32/86- 2G46/37

²⁸ ANS 11D1-1145

²⁹ ANS 2G33-62

Colons mourides, colons wolofs indépendants, colons sérères et *navétanes* vont contribuer à la lutte contre la baisse de la production arachidière des années 1940, 1941 et 1942 (Graphique 1)³⁰. Cette lutte est dénommée "bataille de l'arachide" par le Gouverneur général Boisson (1940-1943) lors d'une conférence économique tenue à Thiès, le 5 mai 1943 (P. David, 1980, p. 223). Dans cette dynamique, Boisson s'est rendu dans le Soudan français afin d'enrôler 40000 navétanes avec comme objectif une production de 450000t d'arachides. Son successeur Cournarie (1943-1946) poursuit cette politique en 1944 mais sans atteindre l'objectif visé comme en 1943. En 1943 et 1944 les productions arachidières respectives sont passées de 274000 T à 234000 T (Graphique 1)³¹. Les Gouverneurs de Guinée et du Soudan ont beaucoup contribué à cette "bataille de l'arachide" par le recrutement de la main-d'œuvre destinée à la colonie du Sénégal (P. David, 1980, pp. 229-233).

Cependant, contrairement à la production totale du Sénégal qui est en baisse, en dépit des stratégies des autorités coloniales, celle du Sine-Saloum entame une reprise avec la "bataille de l'arachide" (Graphique 1). Ce qui est raisonnable dans la mesure où toute la main-d'œuvre agricole mobilisée est destinée à ce cercle. Il y a en moyenne, chaque année, 10000 jeunes saisonniers, originaires des anciens cercles arachidières (Djolof, Cayor et Louga), qui viennent apporter leur contribution à la production arachidière Sine-Saloum.



Source : graphique (V. Faye, 2023) ; chiffres : ANS 2G32- 2G46/37

Globalement, l'autorité coloniale semble avoir atteint son objectif, celui de faire du Sine-Saloum le plus grand cercle producteur d'arachide, c'est-à-dire le « Bassin arachidier » du Sénégal. En 1888, au moment où la France plaçait le Sine et le Saloum

³⁰ C'est le Haut conseil économique tenu à Alger du 1er au 5 mai (sous l'égide des Forces françaises libres) définit une politique économique globale mobilisant toutes les ressources de l'empire dans le cadre de l'effort de guerre. C'est dans cette dynamique que Boisson a lancé la « bataille de l'arachide »

³¹ Les 40000 *navétanes* sont venus en 1943 mais des pluies tardives ont détruit les récoltes d'où la baisse de la production tandis que la baisse de 1944 est liée au refus de certains *navétanes* de revenir.

sous protectorat, l'arachide en tant que culture commerciale n'était développée que dans le Sine et le Bas-Saloum. Mais après quatre décennies d'exploitation arachidière effective, le cercle du Sine-Saloum produit en moyenne les 40% des arachides commercialisées au Sénégal (Graphique 2) ; mieux, la part du cercle dans les tonnages commercialisés dépasse les 50% au cours des années 1935, 1936, 1942, 1943, 1944.

La mise en valeur du cercle a favorisé la croissance exponentielle de la population du cercle. Elle a triplé entre 1904 et 1958 alors que celle du Sénégal n'a même pas doublé. Ensuite, ledit cercle enregistre le taux d'accroissement démographique le plus important (2,22%) après le cercle du Cap Vert (3,22%) pour une moyenne nationale de 1,19% (Becker C. et al., 1987, pp. 80-81).

Conclusion

L'autorité coloniale est parvenue à mettre en valeur le cercle du Sine-Saloum en l'espace de quatre décennies seulement. Son objectif qui a été de faire de ce cercle un bastion de l'arachide, afin de pallier le déficit de la production arachidière dans les régions anciennement mises en valeur, est atteint. Cet exploit est l'œuvre d'administrateurs coloniaux, de différentes hiérarchies. Ces fonctionnaires, dont les niveaux d'études, les expériences et les tempéraments sont différents ont le mérite d'installer une administration moderne, de réaliser des infrastructures socio-économiques et de développer la culture de l'arachide.

D'une économie essentiellement d'autosubsistance, au début de l'installation française, ledit cercle bascule dans l'économie de traite et fournit, chaque année, près de la moitié des tonnages commercialisés en arachide au Sénégal, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. La sédentarisation de la main-d'œuvre agricole a impulsé la croissance démographique au point que le cercle du Sine-Saloum enregistre le meilleur taux d'accroissement démographique après le cercle du cap Vert.

Le Sine-Saloum garde cette position de leader des régions sénégalaises productrices d'arachides jusqu'à l'indépendance. Mais le contexte de production d'après-guerre est différent de celui de la période antérieure. Celle-ci étant caractérisée par l'indigénat, le travail forcé et l'utilisation d'une importante main-d'œuvre agricole alors que le système de production de la période suivante se singularise par la modernisation des pratiques culturelles et l'organisation du paysannat dans le cadre de coopératives agricoles. Cependant les politiques d'ajustement structurel des années 1980 ont fortement affecté les progrès de l'agriculture du Sine-Saloum.

Sources et références bibliographiques

1. Sources : Archives nationales du Sénégal (ANS)

ANS 2D8-9, Sine-Saloum, télégramme de l'administrateur du Sine-Saloum à directeur des affaires indigènes à Saint-Louis, 25.04.1899.

ANS 2D8-9, Sine-Saloum, décision du gouverneur général, 18.04.1899

- ANS 11D1-1145, Rapports, subdivision de Kaffrine.
ANS 1G283 : Etude sur le cercle de Nioro, Lieutenant Chaudron.
ANS 2G11-43, Rapports mensuels d'ensemble, cercle de Kaolack, 1911.
ANS 2G13-55, Rapports mensuels d'ensemble, cercle de Kaolack, 1913.
ANS 2G 14-50, Rapports mensuels d'ensemble, cercle de Kaolack, 1914.
ANS 2G 26-68, Rapports annuels, cercle de Kaolack, 1926.
ANS 2G 27-85, Rapport politique annuel, cercle de Kaolack, 1927.
ANS 2G32/86, Sénégal : service de l'agriculture, rapports annuels
ANS 2G33-62, Rapport politique annuel, cercle de Kaolack, 1933.
ANS 13G323 : Famine au Sine-Saloum, 1906.
ANS 22G 42, Recensement du Sine-Saloum par Noiro, 1892.
ANS 2G46/37, Sénégal : service de l'agriculture, rapports annuels

2. Références bibliographiques

- BA Abdou Boury, 1976, *Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip*, Dakar, BIFAN, Tome 38, Série B, n°4, 48p.
- BECKER Charles. MBODJ Mohamed et DIOUF Mamadou, 1987, " L'évolution démographique régionale du Sénégal et du Bassin arachidier (Sine-Saloum) au vingtième siècle, 1904-1976", in D.D. Cordell and J.W. Gregory (eds.), *African population and capitalism. Historical perspectives*, Boulder/London, Westview Press, pp. 76-94.
- DAVID Philippe, 1980, *Les navétanes, histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégal des origines à nos jours*, Dakar, NEA, 525 p.
- DAVID Philippe, 2012, *Ernest Noiro, un administrateur colonial hors normes 1851-1913*, Paris, Karthala, 320 p.
- DIOUF Niokhobaye, 1972, "Chronique du royaume du Sine", in BIFAN, Dakar, Tome 38, SB, n°4, pp. 701-732.
- FALL Babacar, 1993, *Le travail forcé en AOF (1900-1914)*, Paris, Karthala, 346 p.
- FAYE Valy, 2015, "Est-il vraiment opportun d'asseoir la politique de décentralisation du Sénégal sur la province, une entité administrative coloniale ? ", in SIFOE, n°3 (B), pp. 46-60.
- FAYE Valy, 2016, *Economie arachidière et dynamiques du peuplement au Sénégal, Kaffrine et le Saloum oriental de 1891 à 1960*, Paris, Karthala, 317 p.
- KLEIN Martin A., *Islam and imperialism in Senegal (Sine-Saloum), 1847-1914*, Stanford, SUP, 285p.
- MARTIN Victor, BECKER Charles et MBODJ Mohamed, 1980, *Trois documents d'Ernest Noiro sur l'histoire des royaumes du Siin et du Saalum (Sénégal)*, BIFAN, T.42, S.B, 1980, p. 38.
- PELISSIER Paul., 1968, *Les paysans du Sénégal : Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Fabrègue, 939 p.
- SOW Abdoul., 1988, "Les SIP, instruments de l'impérialisme colonial ?", *Historiens et Géographes du Sénégal*, n°3, Dakar, avril, pp. 8-16.

3. Périodiques

JO AOF, 1898, n°122, 17 février 1898, pp. 62-63.

JOS, 1892, pp. 141-186 et 404-452.